

**Extrait du registre des Délibérations**  
**Séance du 25 septembre 2024**

**Convocation : 20 septembre 2024 Date d'affichage : 20 septembre 2024**

Les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures à Trivy - salle des fêtes, sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT.

|                                             |                                                                 |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Commune de BOURGVILAIN :                    | M. Gilles LAMETAIRIE                                            |
| Commune de LA CHAPELLE<br>DU MONT DE FRANCE | M. Philippe HILARION                                            |
| Commune de DOMPIERRE LES ORMES              | Mme Géraldine AURAY<br>M. Marcel RENON                          |
| Commune de GERMOLLES S/GROSNE               | M. Hervé JOSEPH                                                 |
| Commune de MATOUR                           | M. Thierry IGONNET<br>Mme Nathalie LAPALUS<br>M. Patrick CAGNIN |
| Commune de MONTMELARD                       | M. Jacques CHORIER                                              |
| Commune de NAVOUR S/GROSNE                  | Mme Fabienne PRUNOT<br>M. Jean PIEBOURG                         |
| Commune de PIERRECLOS                       | M. Rémy MARTINOT<br>Mme Sylvie DUPONT<br>M. Emmanuel ROUGEOT    |
| Commune de SAINT LEGER S/s LA BUSSIERE      | M. Pierre LAPALUS                                               |
| Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX            | Mme Michèle DORIN                                               |
| Commune de SAINT POINT                      | M. Pierre-Yves QUELIN                                           |
| Commune de SERRIERES                        | M. Jean-Noël BERNARD                                            |
| Commune de TRAMAYES                         | M. Michel MAYA<br>M. Cécile CHUZEVILLE<br>M. Damien THOMASSON   |
| Commune de TRAMBLY                          | M. Bernard PERRIN                                               |
| Commune de TRIVY                            | Mme Chantal WALLUT                                              |
| Commune de VEROSVRES                        | M. Éric MARTIN                                                  |

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 24

Absents excusés : Mme Séverine DEBIEMME (Dompierre les Ormes)

Pouvoirs : Mme Séverine DEBIEMME à Mme Géraldine AURAY

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

**Secrétaire : Chantal WALLUT**

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants :

M. Jean-François LAPALUS (La Chapelle du Mont de France) – M. Gilles PARDON (Saint Léger sous la Bussière) -  
Mme Maud GAND (Saint-Point) - M. Jean-Michel ROZIER (Trivy) – Mme Laurence GUILLOUX (Verosvres).

**Aménagement d'une micro-crèche et de logements adaptés  
aux séniors à Tramayes**

REÇU EN PREFECTURE  
le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

**Attribution du marché public de travaux du lot 12**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2016 12-15 002 du 15 décembre 2016 actualisé relatif à la création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB) le 1er janvier 2017,

Vu la délibération n° 2018-107 en date du 29 novembre 2018 approuvant le projet de réhabilitation/rénovation du bâtiment C de l'Hôpital Corsin à Tramayes,

Vu la délibération n° 2023-13 du 7 juin 2023 autorisant le Président à lancer la consultation des entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour la passation des marchés de travaux de réhabilitation du l'ancien bâtiment C de l'Hôpital Corsin à Tramayes,

Vu la délibération n° 2024-28 du 5 juin 2024 décidant de déclarer sans suite le lot n° 12 du marché de travaux d'aménagement d'une micro-crèche et de logements adaptés aux seniors à Tramayes pour raison budgétaire, et de relancer la procédure de consultation,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 28 juin 2024 sur le profil d'acheteur e-marchespublics.com de la Communauté de communes et le Bulletin officiel des annonces des marchés publics,

Vu le rapport d'analyse des offres réalisé conformément aux critères émis dans le règlement de consultation,

Le Président rappelle qu'un marché pour les travaux d'aménagement d'une micro-crèche et de logements adaptés aux seniors – phase 2, à Tramayes, a été lancé sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1 du Code de la Commande Publique.

A l'issue de la consultation, le lot n° 12 a été déclaré sans suite pour raison budgétaire. Une nouvelle consultation a été lancée le 28 juin 2024 pour une remise des offres fixée au 19 juillet 2024.

Deux offres ont été reçues et analysées selon les critères établis dans le règlement de consultation suivants :

- Valeur technique, avec une pondération à 40 %,
- Prix des prestations, avec une pondération à 40 %,
- Délai, avec une pondération à 20 %.

Après analyse des propositions et compte-tenu de ces éléments, le Président propose de retenir l'offre de l'entreprise Plomberie Chauffage du Roannais (PCR) pour un montant de 496 103,37 € H.T.

**Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'ATTRIBUER** le lot n° 12 du marché pour les travaux d'aménagement d'une micro-crèche et de logements adaptés aux seniors – phase 2 à l'entreprise Plomberie Chauffage du Roannais (PCR) 42300 MABLY pour un montant de 496 103,37 € H.T.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal 2024,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer le marché correspondant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Fait le même jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Rémy Martinot



REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-071-200071645-20240925-2024\_53-DE

DELIB 2024-53